

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

Décision numéro 22/2020 du 3 décembre 2020

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LE DEFIBRILLATEUR.COM POUR L'ACHAT DE DEUX DEFIBRILLATEURS

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du 13 juillet 2020 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de fournitures qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu l'expiration du contrat de location des deux défibrillateurs,

Considérant que l'achat de tels équipements correspond davantage aux besoins de la Commune,

Vu la proposition de LE DEFIBRILLATEUR.COM en date du 16 novembre 2020,

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Il est passé un marché de fournitures avec LE DEFIBRILLATEUR.COM pour l'achat de deux défibrillateurs au prix de 3 200 euros HT.

Fait à Mohon le 3 décembre 2020

Le Maire,  
Francis MAHIEUX



Le Conseil Municipal sera informé à la prochaine séance